

## FREQUENTATION LA PATINOIRE COMMUNAUTAIRE ICEBERG PAR LES ECOLES

Année scolaire 2014 - 2015  
Informations et règles à respecter

### 1. HORAIRE ET PERIODE

➤ Les activités patinage sur glace se dérouleront sur 4 périodes de 8 ou 9 séances  
(cf. planning annuel : <http://cpd67.site2.ac-strasbourg.fr/eps/eps67/index.php>)

Respect des horaires de début et de fin de séance sur la glace : la piste doit être libérée (élèves sortis de la piste et matériel rangé) à la fin de l'horaire séance

- Plage de **9h30 à 10h20** sur la **grande piste** et sur la **piste ludique**
- Plage de **10h30 à 11h20** sur la **piste ludique**
- Plage de **14h30 à 15h20** sur la **grande piste** 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> période
- Plage de **14h30 à 15h20** sur la **piste ludique** 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> période
  - accueil à la patinoire 30 min avant le début de la séance
  - départ de la patinoire 20 à 30 min après la fin de la séance
- Le respect de l'horaire évitera une cohabitation entre Ecole et Collège dans les vestiaires
- En cas d'**annulation** de la séance, prévenir la patinoire (fax : 03 90 20 14 15  
tél. : 03 90 20 14 14 **ou courriel : [contact@iceberg-strasbourg.fr](mailto:contact@iceberg-strasbourg.fr)**) le transporteur et le conseiller pédagogique de circonscription.

### 2. FINANCEMENT DE L'ACTIVITE

- L'entrée de la patinoire est **gratuite** pour les écoles de Strasbourg et CUS
- Pour les écoles des autres communes, le prix d'entrée forfait par séance et par classe est fixé à 70,70 €.
- Le transport est gratuit pour les écoles publiques de Strasbourg, **les bus sont à commander par les écoles.**
- L'inscription du nombre d'enfants par séance doit se faire à l'arrivée à la patinoire.
- La facture sera adressée par la société « SNC l'Iceberg » à chaque école (hors CUS), à la fin de chaque mois.

### 3. OCCUPATION DES ESPACES

- Chaque classe devra respecter l'espace mentionné sur son planning : grande piste ¼ d'espace pour une classe, piste ludique ½ espace par classe.
- La cohabitation entre écoles primaires et collèges ou lycées est supprimée sur les grandes et petites pistes.
- L'organisation des pistes peut être légèrement modifiée lors des sessions de tests ou en cours d'année.

#### 4. INTERVENANTS EXTERIEURS

- Les intervenants extérieurs (parents) dont la tâche est l'accompagnement de la classe (transport, vestiaires, équipement) se verront délivrer une autorisation du directeur ; ils ne seront pas autorisés à utiliser des patins et monter sur la glace.
- Les **intervenants extérieurs bénévoles**, présents pour une aide ponctuelle aux enseignants, doivent être en possession d'un **agrément** délivré par l'Inspecteur d'Académie, leur compétence est attestée par un conseiller pédagogique lors d'une **session d'agrément** comportant une réunion d'information et un test d'aisance sur la glace (cf. 4 dates de sessions d'agrément : 6 septembre, 15 novembre, 24 janvier, 4 avril).
- Les **intervenants extérieurs rémunérés** Educateurs sportifs (ETAPS) ou titulaires d'un brevet d'état dans la discipline patinage sur glace (B.E.) : ils interviendront dans le cadre établi par une convention signée entre la Direction Académique du Bas Rhin la collectivité territoriale et la société Ellipse; ils seront en possession d'un agrément délivré par le Directeur académique. Ils seront mis à disposition du collectif pédagogique et interviendront pour apporter un éclairage technique aux classes.

#### 5. LA SEANCE

- **Une semaine avant** la première séance : envoyer à la patinoire email : [contact@iceberg-strasbourg.fr](mailto:contact@iceberg-strasbourg.fr)) **la liste des enfants et parents agréés avec leur peinture de patins** (idem peinture des chaussures); veuillez utiliser le document joint.
- Tenue obligatoire : manches longues, **gants** (pas de gants en laine), chaussettes chaudes, **casque\***, pas d'écharpes ni de bonnets.
- \*  dans la mesure de vos possibilités – demander aux enfants qui possèdent un casque de le rapporter: en effet la patinoire n'est pas en mesure de fournir des casques en état pour 6 classes en même temps.
- Les enseignants doivent être patineurs.
- Seuls les **parents agréés** peuvent évoluer sur la glace.
- Les boots sont interdits sur la glace.
- Le matériel pédagogique de la patinoire est à la disposition des enseignants : **les parents accompagnateurs ou enseignants doivent obligatoirement le ranger** après la séance (cerceaux, crosses, luges de glace, ballons ... voir liste du matériel ci-joint).
- Les casques doivent être rangés après utilisation.
- En cas d'accident ou de chute : faire appel aux agents de la patinoire, à la caisse ou dans les vestiaires; ils sont détenteurs de la SST.
- Les enseignants doivent impérativement signer la **feuille de présence** lors de chacune des séances et indiquer le nombre d'élèves présents (fiche disponible à la banque à patins).

#### 6. FORMATION TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS – sous réserve

- Une formation patinage est proposée aux enseignants 3 samedis matin 10h à 11h  
*les samedis 11 octobre 2014 – 22 novembre 2014 – 13 décembre 2014*

#### 7. DOCUMENTATION – TESTS – INFORMATIONS

- Vous trouverez ce document ainsi que les plannings patinoire sur le site : <http://cpd67.site2.ac-strasbourg.fr/eps/eps67/index.php>
- **Un document pédagogique « Patinage sur glace à l'école »** est téléchargeable sur le site EPS (quelques exemplaires sont également disponibles dans les circonscriptions )
- Des exemples de tests peuvent vous être proposés

## AGREMENT DES BENEVOLES PARTICIPANT A L'ENSEIGNEMENT

Des sessions d'agréments sont organisées pour les parents accompagnateurs et les intervenants bénévoles.

### CONTENU

#### Théorie :

Domaine réglementaire : règles relatives à la répartition des rôles, règles de la vie collective, règles de sécurité

Domaine des contenus d'enseignement et d'animation

Domaine de l'intervention pédagogique

Domaine de l'utilisation du matériel

#### Pratique :

Tests d'aisance sur les patins

- ❖ Patiner en avant sur 20 m
- ❖ Effectuer un demi-tour (virage)
- ❖ Ramasser un objet après 5 m
- ❖ Revenir au point de départ en plaçant en arrêt net après une glissade de 10 m

- Les parents ou accompagnateurs peuvent venir à l'une de ces quatre dates, quelle que soit la période patinage que l'enseignant(e) a obtenu ; il est impératif qu'ils **arrivent à 10h**.
- Toute demande d'agréments en dehors des dates de ces sessions restera **exceptionnelle** et sera traitée au cas par cas par le conseiller pédagogique de la circonscription.
- Les parents ou accompagnateurs viendront à la session d'agrément avec le **formulaire A1 pré-rempli** : renseignement sur l'intervenant, avis de l'enseignant et du directeur.

	SECTEURS	Conseillers pédagogiques	N° d'Inspection	e-mail
Strasbourg 1	Meinau /Illkirch /Ostwald /Eschau /Fegersheim /Plobsheim	Pascale PAULY	03 88 66 79 41	Pascale.pauly@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 2	Centre ville / Robertsau / Ecoles privées sous contrat	Véronique VOLTZ	03 88 36 78 33	Veronique.voltz@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 3	Neudorf / Neuhof	Agnès RADMACHER	03 88 84 75 57	Agnes.radmacher@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 4	Eckbolsheim / Holtzheim / Lingolsheim / Elsau	Sandrine ELLES	03 88 30 35 46	Sandrine.elles@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 5	Cronembourg / HautePierre / Oberhausbergen	Patrick STUTZMANN	03 88 26 35 53	Patrick.stutzmann@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 6	Schiltigheim / Bischheim / Hoenheim	Bernard WEBER	03 88 33 20 59	Bernard.weber.cpeps@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 8	Kochersberg	Véronique WICKER	03 88 33 93 10	Véronique.wicker@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 9	Strasbourg / Finkwiller / Koenigshoffen / Hohberg	Anne MATTHAEY	03 90 41 07 95	Anne.matthaey@club- internet.fr

Strasbourg 10	Geispolsheim, Erstein	Anne Marie JAEGER	03 69 20 93 47	len.strasbourg10@ac- strasbourg.fr
Strasbourg 11	Neudorf - Rhin – Est de Strasbourg – écoles internat.	Nicolas SECHAUD	03 88 45 92 84	Nicolas.sechaud@ac- strasbourg.fr
Direction académique	Département du Bas Rhin	Pierre BERTRAND	03 88 45 92 71	Pierre.bertrand@ac- strasbourg.fr

## MATERIEL PEDAGOGIQUE

disponible à la patinoire

Vous trouverez dans les locaux matériel ( un pour chaque piste) :

- luges de glaces
- plots
- cerceaux
- jalons et socles (portiques)
- citrons (plaques plastiques jaunes)
- petites balles
- ballons
- balles ajourées
- dossards - chasubles
- crosses de hockey
- palets
- objets à ramasser ( anneaux...)
- panneaux
- flèches

Un investissement important est réalisé chaque année pour renouveler le matériel patinage; veuillez en prendre soin et le ranger correctement après la séance (parents accompagnateurs ou enseignants).

# TABLEAU DES POINTURES



Veillez remplir ce tableau avant de venir afin de faciliter la distribution des patins

communiquer la liste par fax au n° 03 90 20 14 15  
ou par mail [contact@iceberg-strasbourg.fr](mailto:contact@iceberg-strasbourg.fr)  
une semaine avant votre première séance

Ville : Classe

Ecole : Enseignant :

Période :

Jour :

Horaire :

Pointures	Nbrs
-----------	------

23	
24	
25	
26	
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	
34	
35	

Pointures	Nbrs
-----------	------

36	
37	
38	
39	
40	
41	
42	
43	
44	
45	
46	
47	
48	

Pointure patins = pointure chaussures usuelles

Ne pas oublier de noter les patins pour les enseignants et les parents agréés.

